

Délibération n°2017-12-4-2.2

Le Conseil d'administration, en sa séance du 4 décembre 2017
sous la présidence de M. Baruch

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
- Vu** les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du budget rectificatif n°3 de l'exercice 2017

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- + 0,41 ETPT sur ressources propres.

Le montant total des ETPT sur ressources propres est donc porté après ce budget rectificatif à **16,79 ETPT**.

- - 398.665 € d'autorisations d'engagements) dont :
 - . - 80.000 € en personnel ;
 - . - 147.975 € en fonctionnement ;
 - . - 170.690 € en investissement.

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à **2.849.380 €**.

- - 402.025 € de crédits de paiements dont :
 - . - 80.000 € en personnel ;
 - . - 150.475 € en fonctionnement ;
 - . - 171.550 € en investissement.

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à **2.819.520 €**.

- - 31.735 € de prévisions de recettes.

Le montant total des prévisions de recettes est donc porté après ce budget rectificatif à **2.822.255 €**.



- 370.290 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif.

Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à **2.735 €**.

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 370.290 € de variation de trésorerie (portant la variation totale à **2.735 €**)
- 176.053 € de résultat patrimonial (portant le résultat total à **3.838 €**).
- 228.053 € de capacité d'autofinancement (portant la CAF totale à **328.838 €**).
- 396.603 € de variation de fonds de roulement (portant la variation totale à **29.048 €**).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 28

Quorum de présence : 15

Votes exprimés : 23

Dont :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 4 décembre 2017

Le président du Conseil d'Administration

M. Marc Olivier BARUCH

Le directeur

M. Yves ALIX

La présente délibération sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.